



**SAULDRE ET SOLOGNE**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230227-2023\_02\_015-DE



### Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 février deux mille vingt-trois, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la mairie d'Aubigny-sur-Nère, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

#### Séance du lundi 27 février 2023 Délibération n° 2023-02-015

#### Renouvellement de l'adhésion à l'association Dev'Up Centre-Val de Loire

**Conseillers en exercice : 35**

**Conseillers présents : 23**

**Nombre de votants : 27**

**Conseillers titulaires présents :** M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ.

**Conseiller suppléant présent :** M. Nicolas RAFFESTIN

**Pouvoirs :** M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,  
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,  
M. Alain URBAIN a donné pouvoir à M. Philippe RAGOBERT,  
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

**Absents :** Mme Sophie ESPEJO, M. François GRESSET, Mme Florence LEDIEU, M. Alexandre CERVEAU, Mme Denise SOULAT, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

**Secrétaire de séance :** M. Pascal MARGERIN

Depuis 2022, la Communauté de communes est adhérente de l'agence régionale de développement économique Dev'Up Centre-Val de Loire. Cette dernière a pour missions :

- L'animation du territoire et des acteurs économiques régionaux, notamment par le biais de comités de coordinations économiques départementaux permettant l'échange sur les dossiers et les demandes des entreprises.
- L'attractivité du territoire par la diffusion de cahiers des charges d'implantation d'investisseurs.
- La formation et la montée en compétences des développeurs économiques via l'Université des Développeurs.

En renouvelant son adhésion à Dev'Up Centre-Val de Loire, la Communauté de communes poursuit son implication dans l'écosystème du développement économique régional.

Le coût de l'adhésion est modulé en fonction de la tranche de population de la collectivité. Pour Sauldre et Sologne, elle s'élève à 1 000€ annuel, montant inchangé par rapport à 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique - emploi du 26 janvier 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 20 février 2023 ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 : RENOUELLE l'adhésion à l'association Dev'Up Centre-Val de Loire ;**

**Article 2 : INSCRIT le montant de la participation au budget ;**

**Article 3 : AUTORISE la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier**

Pour extrait conforme

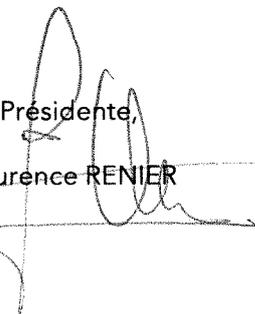
Le secrétaire de séance,

Pascal MARGERIN



La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/02/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.